

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

Prix Unitaire TTC	Volume	Montant TTC
-------------------------	--------	----------------

Scoot 125 semaine	200 €		
Scoot 125 samedi	250 €		
3 roues semaine	250 €		
3 roues samedi	290 €		
125 vitesses semaine	240 €		
125 vitesses samedi	280 €		
Duplicata carte	15 €		

Montant Total TTC en €

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du code de la route ; ainsi que la recommandation n°05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Auto Moto Ecole C. République

61, avenue de la République – 75011 Paris
01.47.00.63.88 - c.republique75@gmail.com

Horaires bureau administratif :

Lundi de 11h à 14h et 15h à 19h

Mardi au jeudi de 10h à 14h et de 15h à 19h

Vendredi de 10h à 15h



Formation 125 / 7h



125

Votre contact :

Téléphone : 01.47.00.63.88 - E-mail : c.republique75@gmail.com

Formation valable uniquement sur le territoire national pour la conduite d'une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e pour les conducteurs déjà titulaires de la catégorie B du permis depuis au moins 2 ans

Vous êtes exempté de la formation de sept heures si vous remplissez une des conditions suivantes :

1 – Justifier de la pratique d'un deux-roues 125 cm³ ou d'un trois-roues L5e au cours des 5 années précédant le 1er janvier 2011, soit depuis le 1er janvier 2006. Il s'agit concrètement de demander à votre assureur un relevé d'informations. Peu importe la durée de l'assurance : elle peut être d'un an, de quelques mois ou même seulement de 24 heures. Il faut en revanche que votre nom apparaisse sur ce relevé d'informations en qualité de conducteur, principal ou secondaire.

2 – Avoir suivi la formation de trois heures en vigueur du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2011 (obligatoire pour conduire un deux-roues 125 cm³ si vous avez passé le permis B à partir du 1er janvier 2007).

3 – Être titulaire du permis A1 (pour les deux-roues 125) ou du permis A (pour les deux-roues 125 et les tricycles L5e) **obtenu sur examen** (et non pas par équivalence).

4 – Être titulaire d'un permis B obtenu avant le 1er mars 1980.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, deux documents font foi : le certificat de formation ou, à défaut, un relevé d'informations fourni par votre compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'un deux-roues motorisé.

Le non-respect de cette disposition sera passible d'une amende de 4e classe.

Si vous n'avez pas le permis B ou que vous l'avez depuis moins de deux ans, vous devez passer l'examen du permis A1.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

LE PROGRAMME DE FORMATION

Module théorique (deux heures)

- analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple :
 - conduire sous la pluie ;
 - circuler de nuit ;
 - anticiper et détecter les dangers ;
 - de savoir se rendre détectable ;
 - être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
 - être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues :
 - connaître les risques concernant l'adhérence : goudron, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ;
 - connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Module hors circulation (deux heures)

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- démarrer et s'arrêter :
 - position de conduite ;
 - équilibre et répartition du poids du corps ;
 - monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
 - savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
 - appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
 - tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) - importance du regard ;
 - tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - avec et sans passager ;
 - en ligne droite et en virage.

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations - respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration - accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e).

SEQUENCES	DUREE	INTITULE	CONTENU
Séquence 1	2 heures	Module théorique	Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
Séquence 2	2 heures	Module hors circulation	Découvrir le véhicule et ses caractéristiques
Séquence 3	3 heures	Module en circulation	Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération)



Scooter
Jusqu'à 125cc



Moto à vitesses
Jusqu'à 125cc



3 roues
Supérieur à 15 kW
Inférieur à 1000 kg